

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-06-108

**ADHESION CONTRAT
D'OBJECTIF TERRITORIAL
DE LA TROISIEME
REVOLUTION
INDUSTRIELLE (COTTRI)**

**SEANCE
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
5 Septembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Martine PALIN SAINTE
AGATHE**

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi douze Septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) pouvoir à Madame TEBBI Fadhila (Senlis) ;
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève) ;
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) pouvoir à Monsieur Philippe L'HELGOUALC'H (Senlis) ;
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame Pascale LOISELEUR (Senlis) ;
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) pouvoir à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis) ;
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pouvoir à Monsieur Dimitri ROLLAND (Barbery) ;
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) pouvoir à Monsieur Guillaume MARECHAL (Fleurines) ;
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) pouvoir à Madame Véronique LUDMANN (Senlis) ;

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame Véronique PRUVOST-BITAR (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame Elisabeth SIBILLE (Senlis) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc, (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François, (Courteuil)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc,
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François,
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel,

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

L'ADEME et la Région Hauts-de-France proposent aux territoires de mettre en place un Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

C'est un contrat sur trois ans, passé entre un territoire, en l'espèce la Communauté de Communes, l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, qui formalise un engagement dans la mise en œuvre d'objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

Neuf thématiques obligatoires doivent être identifiées comme suit :

- Performance énergétique et écologique des bâtiments ;
- Mobilité décarbonée des biens et des personnes ;
- Production et consommation responsables : l'économie circulaire ;
- Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Qualité de l'air ;
- Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols ;
- Urbanisme durable ;
- Recherche, développement et innovation pour accélérer la transition écologique et énergétique.

Sous la forme d'un contrat d'objectifs, la convention doit faire apparaître des objectifs, des indicateurs et un programme d'actions pour ces neuf thématiques.

Cette même convention permet de mobiliser des financements pour de l'animation, de la communication, des études, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (...). Il s'agit d'un programme pour les deux premières années et d'une aide de 1,00 euro par habitant, conditionnée à l'atteinte des objectifs. Elle permet aussi au territoire d'avoir un accès facilité aux financements de droit commun.

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France est à l'initiative de la démarche de COTTRI sur le territoire du sud de l'Oise.

Cependant, ce programme permet aux acteurs du territoire et notamment aux EPCI de pouvoir mettre en œuvre leurs propres actions (celles identifiées dans les PCAET par exemple) et de les inscrire à travers les neuf thématiques obligatoires du COTTRI.

Projet de délibération

Vu la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015,

Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et son décret du 18 novembre 2015,

Vu les décrets du 28 juin 2016 et du 18 juillet 2016 relatifs au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 relative aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes,

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2016 et son décret du 3 août 2016 relative au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Vu l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 et son objectif à l'échelle internationale de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous des 2°C d'ici 2100, et d'adapter des sociétés aux dérèglements climatiques,

Vu le paquet climat de l'Union Européenne et ses objectifs en matière de lutte pour le climat à l'horizon 2020 et le cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030,

Vu le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Madame Nathalie LEBAS ne prend pas part au vote de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à co-signer le dossier de candidature du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, afin que le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'inscrive dans ce programme, subventionné par l'ADEME et la Région Hauts de France.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/09/2019
Reçu en préfecture le 18/09/2019
Affiché le : **18 SEP 2019**
ID : 060-200066975-20190912-DEE20190906108-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **18 SEP. 2019**
Et de l'affichage le :

18 SEP. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER

PO




Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,
Le **18 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER

PO
